


Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de statistique

Quatrième session

Bangkok, 25-27 mars 2015

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Coordination pour le développement des statistiques:
 formation statistique**
**Rapport du Réseau pour la coordination de la formation
 statistique en Asie et dans le Pacifique**
Note du secrétariat**
Résumé

En septembre 2013, le Bureau du Comité de statistique a créé le Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique. Le présent document rend compte des activités menées par le Réseau depuis sa création, à savoir : une réunion initiale d'organisation, tenue en 2014, qui a donné lieu à l'adoption d'un programme de travail de deux ans et à la création du Sous-groupe sur la formation aux statistiques agricoles et rurales destiné à appuyer le Plan d'action régional Asie-Pacifique pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales; et, deuxièmement, une réunion d'organisation du Sous-groupe sur la formation aux statistiques agricoles et rurales, au cours de laquelle les participants sont convenus d'un plan de travail. Le présent rapport contient également le projet de programme de travail du Réseau et du Sous-groupe.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Rappel des faits | 2 |
| II. Activités du Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique en 2014 | 3 |
| III. Mise à jour du programme de travail | 9 |
| IV. Questions à examiner | 9 |
| Annexes | |
| I. Mandat du Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique | 10 |

* E/ESCAP/CST(4)/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due à la nécessité d'y faire figurer les questions soulevées lors des débats les plus récents consacrés au programme de développement pour l'après-2015, en particulier les recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques et données pour le programme de développement pour l'après-2015, et celles du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, institué par le Secrétaire général.

| | | |
|--------|-----------------------------------|----|
| II. | Liste des membres du Réseau | 14 |
| Figure | Programme de travail initial..... | 5 |

I. Rappel des faits

1. À sa troisième session, en décembre 2012, le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a approuvé les objectifs, la stratégie et les mécanismes d'amélioration de la coordination régionale de la formation statistique tels que proposés par le Groupe de travail sur la coordination régionale de la formation statistique, qui avait été créé par le Comité à sa deuxième session. À sa troisième session, le Comité a décidé d'établir un groupe consultatif pour la coordination de la formation statistique dans la région Asie-Pacifique dont l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique assurerait le secrétariat. Le Comité a prié son Bureau de mettre au point le mandat du groupe et de procéder à sa constitution.

2. Examinant le rôle et les responsabilités du groupe, le Bureau a conclu que son principal rôle devrait être de faciliter le partage d'informations et la coordination entre les institutions de formation statistique de la région, et non pas seulement de donner des conseils. Il a également redéfini la portée des travaux du groupe. En septembre 2013, le Bureau a établi le Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique, dont le mandat figure à l'annexe I.

3. Conformément au paragraphe 7 de ce mandat, le Bureau a invité les parties ci-après à devenir membres du Réseau: a) les chefs des institutions de formation statistique des pays membres et membres associés de la CESAP qui possèdent les installations de formation statistique requises ou qui gèrent activement des programmes de formation en matière de statistiques officielles desservant à la fois des clients nationaux (à l'interne) et des clients étrangers (à l'externe); b) les représentants des membres et membres associés de la CESAP, les organisations régionales et internationales et des entités sous-régionales de coopération assurant une formation en matière de statistiques officielles ou apportant un appui de fond en qualité de donateurs aux activités de formation statistique dans la région Asie-Pacifique; c) le Président ou le Co-président du Partenariat pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique; et d) le Président du Conseil d'administration de l'Institut de statistique.

4. À ce jour, les 24 organisations dont le nom figure à l'annexe II sont devenues membres du Réseau. Le Bureau a nommé le représentant du Bureau australien de statistique Président du Réseau.

5. Le présent document est un rapport, établi par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en sa qualité de secrétariat du Réseau, sur les activités entreprises par celui-ci depuis sa création. Ces activités comprennent: a) une réunion d'organisation du Réseau, au cours de laquelle les membres ont adopté un programme de travail de deux ans et créé le Sous-groupe sur la formation aux statistiques agricoles et rurales destiné à appuyer le Plan d'action régional Asie-Pacifique pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales; et b) une réunion d'organisation du Sous-groupe sur la formation aux statistiques agricoles et rurales au cours de laquelle les participants sont convenus d'un plan de travail. Le présent rapport contient également le programme de travail proposé pour 2015-2016 du Réseau et du Sous-groupe.

II. Activités du Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique en 2014

A. Réunion d'organisation du Réseau

6. La réunion d'organisation du Réseau s'est tenue à Chiba (Japon) du 22 au 24 avril 2014. Elle a réuni des représentants des pays suivants: Australie; Chine; Indonésie; Fédération de Russie; Iran (République islamique); Japon; Pakistan; Philippines; République de Corée et Thaïlande. Les organisations régionales et internationales ci-après étaient également représentées: Banque asiatique de développement (BAsD); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Fonds monétaire international (FMI); Institut international de statistique; Secrétariat général de la Communauté du Pacifique; Banque mondiale; et Université du Pacifique-Sud. Les principaux domaines d'accord et les décisions prises à la réunion sont résumés ci-après.

1. Rôle du Réseau

7. Les membres ont examiné le mandat du Réseau et se sont entendus sur son rôle et sa mission; ils ont décidé qu'il aurait les principales fonctions suivantes:

- a) Définir les priorités en matière de coordination de la formation statistique et convenir des méthodes et processus de coordination appropriés;
- b) Partager l'information sur les travaux des prestataires de formation statistique, y compris l'évaluation des besoins, les stratégies, les programmes et les ressources;
- c) Examiner périodiquement la mise en œuvre des activités de coordination proposées, définir les nouvelles mesures à prendre et les appliquer.

8. Les membres ont accepté la composition du Réseau telle que fixée par le mandat et ont noté que le Réseau devait être dirigé et animé par les institutions nationales de statistique. Le rôle de ces institutions consisterait notamment à établir des liens avec les universités et instituts de recherche, et à faciliter la liaison entre le groupe plus large des organismes qui constituent les systèmes statistiques nationaux.

9. Les membres du Réseau ont noté qu'un des principaux avantages de la participation au Réseau était qu'elle permettait d'obtenir des informations sur les initiatives de formation et de renforcement des capacités et, particulièrement:

- a) De partager et mettre au point des instruments permettant d'évaluer les normes utilisées pour définir les besoins de formation afin d'améliorer et de garantir la qualité de la formation et des outils et méthodes statistiques servant à évaluer l'impact et l'efficacité de la formation statistique;
- b) De partager le matériel de formation et les connaissances en matière de formation;
- c) De diffuser des renseignements sur les calendriers des activités de formation prévues, notamment celles qui sont exécutées dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités.

2. Coordination: portée et stratégies

10. Les membres du Réseau se sont accordés à estimer que la coordination devait être comprise comme étant une « coordination normative », qui aurait les objectifs suivants:

- a) Développer la formation statistique induite par la demande et améliorer son impact sur le renforcement des capacités;
- b) Faciliter une meilleure utilisation des ressources, de même que la planification et l'exécution efficace des programmes de formation dispensés par les prestataires de formation statistique;
- c) Recenser et combler les lacunes dans le renforcement des capacités statistiques de la région;
- d) Créer un environnement dans lequel les bénéficiaires et les prestataires de formation peuvent utiliser un langage et un ensemble d'outils communs pour décrire des besoins prioritaires, et définir et combler les lacunes de la formation dans la région.

11. S'agissant de la portée des activités de coordination, les membres du Réseau ont estimé qu'ils devraient se concentrer sur les activités de formation qui ont pour objet de renforcer les capacités du personnel statistique, l'objectif ultime étant d'améliorer la portée et la qualité des statistiques officielles produites par les systèmes statistiques nationaux, et de renforcer les autres compétences nécessaires pour produire des statistiques officielles. Le Réseau ne couvrira pas les types ci-après d'activités de formation: formation en cours d'emploi; formation assurée pour l'exécution d'une enquête statistique particulière, pour un recensement ou pour la collecte de données relevant du programme de travail opérationnel d'un bureau de statistique; et formation en ligne non dirigée/non structurée conduite au rythme de l'utilisateur.

12. Le Réseau est parvenu à un consensus sur les mesures ci-après qui doivent constituer des mécanismes de coordination:

- a) Coordonner une évaluation régionale des besoins de formation;
- b) Gérer et mettre en commun les bases de données des initiatives régionales de coopération technique portant sur la formation statistique, le renforcement des capacités et les services d'experts;
- c) Constituer une base de données et un site Web pour la collecte et la diffusion d'informations sur les activités de renforcement des capacités, en particulier la formation;
- d) Partager les ressources en personnel, les matériels de formation (y compris des traductions) et l'infrastructure;
- e) Produire des matériels de formation d'intérêt général;
- f) Faire fonction de points d'information sur les initiatives sous-régionales permettant de porter les activités du Réseau à la connaissance des organisations sous-régionales (par exemple l'Organisation de coopération économique, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'Organisation de la coopération islamique, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale).

13. Le Réseau a adopté les stratégies ci-après pour la coordination:
- a) Améliorer la communication grâce à un langage commun et au partage de l'information d'une manière systématique et organisée;
 - b) Produire et partager des matériels communs;
 - c) Faciliter l'identification des lacunes de la formation à l'échelon régional grâce à une évaluation régionale coordonnée au niveau des prestataires de formation;
 - d) Normaliser les compétences et la classification des tâches et activités du personnel statistique;
 - e) Participer aux programmes régionaux d'amélioration des statistiques désignés comme prioritaires par le Comité de statistique;
 - f) Établir des liaisons de coordination avec les initiatives sous-régionales de formation;
 - g) Établir des sous-groupes portant sur des domaines statistiques particuliers; à commencer par un sous-groupe sur la formation aux statistiques agricoles et rurales qui travaillera en liaison avec la composante formation du Plan d'action régional Asie-Pacifique de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, et lui apportera un appui.

3. Programme de travail

14. Sur la base du consensus qui s'est dégagé sur le rôle et les fonctions du Réseau et sur la portée et les stratégies de la coordination, les membres ont formulé un programme de travail initial. La figure ci-dessous représente un plan de travail axé sur des produits, qui définit les produits à obtenir et les activités correspondantes et donne la liste des membres qui se sont portés volontaires pour faire partie du groupe directeur.

15. Le Réseau a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait en mars 2015 et serait accueillie par le Bureau australien de statistique.

Figure

Programme de travail initial

| Produits | Activité | Partenaires |
|--|--|--|
| Instrument d'évaluation des besoins de formation (par exemple, cadre des compétences de base; méthodologie; classifications; et questionnaire) | Elaboration (y compris la méthodologie) Test pilote Finalisation | Japon, Pakistan, FAO, Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et Secrétariat général de la Communauté du Pacifique |

| | | |
|--|--|---|
| Les matériels de formation existants sont accessibles aux membres du Réseau | Envisager des options pour le stockage et la recherche Classification des matériels selon certaines normes telles que la Classification des activités statistiques Télécharger les matériels (y compris les directives et formats) Étudier les options d'apprentissage en ligne | Australie, Chine, Indonésie, République de Corée et Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique |
| Matériels de formation produits par le Réseau | (À déterminer après analyse des besoins) | |
| Base de données d'experts établie et accessible par les membres du Réseau | Établir la liste d'experts | Japon et Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique |
| Le programme d'études commun pour la formation statistique prioritaire est disponible | (À établir après analyse des besoins) | |
| Sous-groupe de la formation aux statistiques agricoles et rurales créé et opérationnel | Le Sous-groupe appuiera les stratégies et activités de coordination de la composante formation du Plan d'action régional Asie-Pacifique pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales Désigner les membres et les inviter à participer au Sous-groupe Créer le Sous-groupe et fixer son plan de travail à une réunion d'organisation Le Sous-groupe donne des produits alignés sur les priorités du Réseau, l'accent portant sur la formation en matière de statistiques agricoles et rurales | BAsD, FAO, Institut statistique pour l'Asie et le Pacifique et Université du Pacifique Sud |

B. Réunion d'organisation du Sous-groupe sur la formation aux statistiques agricoles et rurales

16. Le sixième Atelier sur les partenariats dans le domaine de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique, sur le thème de la création de réseaux et de la coordination pour les statistiques agricoles et rurales, qui a eu lieu du 2 au 4 septembre 2014 à Tsukuba (Japon) a mis l'accent sur l'organisation du Sous-groupe pour la formation aux statistiques agricoles et rurales. Ont participé à cet atelier des représentants des instituts de formation statistique et experts en la matière des pays suivants: Chine, Fidji, Inde,

Indonésie, Iran (République islamique d'), République démocratique populaire lao, Pakistan, Philippines, République de Corée, Samoa, Sri Lanka et Thaïlande. Le Japon était présent en qualité d'observateur. La BASD, le Centre africain de statistique, la FAO et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique ont également participé à l'atelier.

17. L'Atelier avait pour principal objectif d'élaborer le mandat du Sous-groupe et de proposer un programme de travail. Les principaux points d'accord et décisions prises à cette occasion sont résumés ci-après.

1. Mandat du Sous-groupe

18. Les participants à l'Atelier ont formulé les principaux éléments du mandat, tels qu'indiqués dans les paragraphes ci-après.

a) Rôles et responsabilités

19. Parallèlement aux priorités du Réseau, le Sous-groupe appuiera le développement régional des statistiques agricoles et rurales par les moyens suivants:

a) En facilitant le partage de l'information relative au renforcement des capacités par la formation en matière de statistiques agricoles;

b) En encourageant la coordination entre les prestataires de formation nationaux, régionaux et internationaux et les institutions donatrices;

c) En contribuant à l'amélioration du contenu, de la disponibilité et de l'accessibilité de la formation statistique dans la région Asie-Pacifique.

b) Fonctions

20. Pour s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités, le Sous-groupe aura les fonctions suivantes:

a) Formuler et appliquer un programme de promotion des statistiques agricoles et rurales;

b) Mettre en place et gérer une base de données des ressources et experts de formation;

c) Procéder à une évaluation des besoins communs de formation;

d) Recommander une liste de priorités hiérarchisée pour la formation aux statistiques agricoles en vue d'en obtenir le financement en fonction de l'évaluation des besoins;

e) Fournir une assistance pour la prise en compte des paramètres ci-après dans l'établissement de priorités dans les programmes de formation: contenu, niveau, profil des participants, conditions minimales de participation, durée, considérations linguistiques, et mode d'organisation de la formation.

c) Composition

21. Le Sous-groupe sera composé d'utilisateurs, de producteurs, de formateurs et de parties extérieures travaillant à la production de statistiques agricoles et rurales. Ces parties comprendront les bureaux nationaux de statistique, ministères de l'agriculture, instituts de formation statistique,

universités offrant des cours en matière de statistiques agricoles et rurales et partenaires de développement.

22. En choisissant les membres du Sous-groupe, l'on tiendra compte des facteurs suivants:

a) Représentation équilibrée tant des producteurs (offre) que des utilisateurs (demande) de statistiques agricoles;

b) Quinze membres au maximum seront désignés pour participer au Sous-groupe. Il pourra s'agir aussi bien d'institutions que d'experts individuels;

c) Les membres du Sous-groupe comprendront:

i) Tous les centres de formation aux statistiques agricoles et un certain nombre d'universités;

ii) Des États membres représentant les quatre sous-régions de la CESAP et différents niveaux de développement statistique;

iii) Des représentants des pays prioritaires visés par le programme régional;

iv) Des experts ayant des compétences particulières en matière de formation et de valorisation des ressources humaines. Plus précisément, ces experts devront avoir une bonne connaissance de l'élaboration de programmes et de l'organisation d'une formation en matière de statistiques agricoles et rurales, posséder des qualités prouvées d'animateurs et notamment avoir participé à l'élaboration de plans stratégiques dans leurs institutions respectives.

2. Plan de travail initial du Sous-groupe

23. L'Atelier a décidé d'un ensemble d'activités et d'un plan de travail destinés à guider les opérations du Sous-groupe et à lui permettre de s'acquitter de ses principales activités et fonctions comme indiqué ci-après.

a) Instruments et processus d'évaluation des besoins de formation

24. Le Sous-groupe devrait élaborer un questionnaire permettant de recueillir auprès des membres et membres associés de la CESAP, et ensuite d'analyser, des informations sur la disponibilité et les besoins de formation en matière de statistiques agricoles et rurales par sujet, type et préférences. Il organisera une série de consultations avec les membres et membres associés de la CESAP sur la mise au point d'un cadre de compétences de base.

b) Programme d'études type

25. Il conviendrait de procéder à une étude des documents disponibles afin de recueillir des informations complètes sur les programmes d'études existants en matière de statistiques agricoles. Un programme d'études type débouchant sur un diplôme officiel devrait être mis au point, et une université pilote ou autre institution de formation être désignée pour le dispenser.

c) Promotion

26. Un atelier régional réunissant des acteurs clefs aux niveaux régional, national et international devrait être organisé, auquel seraient présentés les domaines d'études prioritaires et le programme d'études type.

III. Mise à jour du programme de travail

27. La deuxième réunion du Réseau examinera et mettra à jour son programme de travail, y compris celui du Sous-groupe, compte tenu des recommandations présentées à la quatrième session du Comité de statistique. Les membres du Réseau officialiseront également le mandat et la composition du Sous-groupe.

IV. Questions à examiner

28. Le Comité voudra peut-être examiner le programme du Réseau et présenter ses vues à son sujet.

Annexe I

Mandat du Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique^a

A. Rappel des faits

1. Le Comité de statistique de la CESAP (le Comité) a approuvé à sa troisième session, en décembre 2012, les objectifs, la stratégie et les mécanismes propres à améliorer la coordination régionale de la formation statistique, tels que proposés par le Groupe de travail de la coordination régionale de la formation statistique, qui avait été créé par le Comité à sa deuxième session.

2. Le Comité a décidé de créer un groupe consultatif pour la coordination de la formation statistique dans la région Asie-Pacifique dont l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) assurerait le secrétariat. Le Comité a prié son Bureau de mettre au point le mandat du groupe et d'assurer la constitution de ce dernier.

3. Examinant le rôle et les responsabilités du groupe en février 2013, le Bureau a conclu que son principal rôle devrait être de faciliter le partage d'informations et la coordination entre les institutions de formation statistique de la région, et non pas simplement de donner des conseils. La mission du groupe a donc été redéfinie et reflétée dans le texte actuel de son mandat, qui a été approuvé par le Bureau à sa réunion de septembre 2013.

B. Rôle et principales fonctions

4. Le rôle général du Réseau est de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur la coordination régionale de la formation statistique, telles qu'approuvées par le Comité^b. Le Réseau facilitera le partage d'informations et favorisera la coordination entre les institutions nationales de formation statistique, les prestataires régionaux et internationaux de cette formation et les agences qui financent la formation statistique dans la région Asie-Pacifique à l'appui des programmes régionaux clefs de développement statistique relevant du Comité.

5. Plus précisément, le Réseau aura les principales fonctions suivantes:

a) Identifier les priorités pour coordonner la formation statistique entre les prestataires de formation de la région Asie-Pacifique, et convenir des approches et processus appropriés de coordination, notamment pour l'élaboration de programmes de formation communs en réponse aux besoins des principaux programmes régionaux de développement statistique du Comité;

^a Ce mandat a été formellement approuvé par le Bureau du Comité de statistique à sa réunion du 26 septembre 2013. Il est reproduit ci-après sans avoir été revu par les services d'édition

^b Les recommandations comprennent la formulation de définitions et principes précis associés aux notions de « coordination » et de « formation statistique ». Par exemple, la « coordination » s'entend d'une coordination normative. Par « formation statistique », on entend des activités de formation mises en œuvre pour renforcer les capacités du personnel statistique, l'objectif ultime étant d'améliorer la portée et la qualité des statistiques officielles produites par les systèmes nationaux de statistique. Pour une liste complète des recommandations du Groupe de travail sur la coordination régionale de la formation statistique, voir le Rapport du Groupe de travail sur la coordination régionale de la formation statistique disponible (en anglais) à l'adresse: www.unescap.org/sites/default/files/CST3-12E.pdf.

b) Partager l'information sur les travaux des prestataires de formation statistique, y compris l'évaluation des besoins, les stratégies, les programmes existants et prévus, et les ressources disponibles, de manière à faciliter la coopération entre les prestataires de formation et les principales parties prenantes pour la mobilisation des ressources techniques et financières;

c) Examiner périodiquement la mise en œuvre des activités de coordination proposées et définir et appliquer les nouvelles mesures requises.

6. Dans un premier temps, le Réseau mettra l'accent sur la mise en œuvre des mécanismes de coordination ci-après:

a) Une fois le Réseau constitué (voir paragraphe 7a) ci-après pour sa composition), établir un plan pour le fonctionnement et le renforcement du Réseau, y compris l'organisation d'un forum périodique sur la formation statistique, comme par exemple la série d'ateliers de l'ISAP sur « l'établissement de partenariats en matière de formation statistique dans la région Asie-Pacifique »;

b) Mettre à jour périodiquement l'évaluation coordonnée des moyens de formation, y compris l'élaboration d'un questionnaire type d'évaluation, et étudier l'utilisation d'ASTRA ou d'un logiciel analogue pour gérer l'information sur l'évaluation des besoins de formation statistique;

c) Partager l'information sur les programmes de formation et faits statistiques en vue d'identifier les lacunes dans les moyens de formation;

d) Appuyer la mise en œuvre de l'élément formation des programmes régionaux prioritaires recensés par le Comité de statistique, par l'intermédiaire des mécanismes de coordination ci-dessus, notamment le Plan d'action régional Asie-Pacifique pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales grâce à l'utilisation de différents moyens, dont la formation en ligne.

C. Composition

7. Le Réseau se composera comme suit:

a) Des chefs d'institutions de formation statistique des membres et membres associés de la CESAP qui possèdent les installations de formation statistique requises ou qui gèrent activement des programmes de formation en matière de statistiques officielles répondant aux besoins de clients nationaux (à l'interne) et étrangers (à l'externe);

b) Des représentants des États membres de la CESAP, d'organisations régionales et internationales et d'organismes sous-régionaux de coopération assurant une formation aux statistiques officielles ou un apport de ressources substantielles aux activités de formation statistique dans la région Asie-Pacifique;

c) Le Président ou le Co-président du Partenariat pour le développement des statistiques dans le Groupe Asie-Pacifique; et

d) Le Président du Conseil d'administration de l'ISAP.

D. Désignation des membres

8. Le Bureau du Comité de statistique de la CESAP décidera de la composition du Réseau sur la base des candidatures reçues.

9. Le Bureau adressera des invitations à tous les membres et membres

associés visés aux paragraphes 7a) et 7b), aux institutions qui sont les principaux prestataires de formation aux statistiques officielles visées au paragraphe 7b), ou qui apportent une contribution à cette formation, au Président du Partenariat pour le développement statistique dans le Groupe Asie-Pacifique et au Président du Conseil d'administration de l'ISAP, afin qu'ils participent au Groupe.

E. Fonctionnement, présidence et vice-présidence

10. Le Réseau mènera ses travaux principalement par courriels, en ligne dans le contexte de groupes de discussion organisée, ou dans le cadre de séminaires en ligne.

11. Le Bureau désignera un Président chargé de guider les travaux du Réseau. Il désignera aussi un Vice-président chargé d'aider le Président à mener à bien les fonctions du Réseau. L'un et l'autre seront en fonctions jusqu'à la quatrième session du Comité, date à laquelle le mandat du Réseau sera réexaminé.

12. Le Bureau nommera en outre un « Groupe consultatif de base », compte tenu des recommandations des membres du Réseau, qui constituera le lien avec le Bureau et rendra compte à ce dernier. Le Groupe consultatif de base comprendra le président, le vice-président et les membres du Groupe qui seront disposés à se faire la « cheville ouvrière » du Réseau, à présenter des propositions stratégiques soumises à l'ensemble du Réseau et à apporter leur temps et leurs ressources à ces fins.

13. Pour ces tâches particulières, le Réseau pourra inviter des experts nationaux et internationaux à participer aux travaux et constituer des sous-groupes selon les besoins.

14. Les membres du Réseau ne seront pas rémunérés par l'ONU. La qualité de membre du Réseau ne donne pas celle de fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies; les intéressés ne bénéficient donc pas des privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires des Nations Unies.

F. Secrétariat

15. L'ISAP fera fonction de secrétariat du Réseau.

16. Dans cette capacité, l'ISAP exercera les fonctions suivantes:

a) Assurer un appui de secrétariat au Président, au Vice-président et pour l'organisation de réunions;

b) Faciliter le partage de l'information sur les moyens de formation statistique en maintenant à jour une base de données et un site Web;

c) Apporter un appui de secrétariat pour la mise en œuvre des activités du Réseau.

G. Rapport

17. Le Réseau fera rapport au Comité dans le cadre d'un point de l'ordre du jour des sessions de ce dernier.

18. Entre les sessions du Comité, le Groupe consultatif de base fera rapport, par l'intermédiaire du Bureau, sur les résultats des réunions, les

débats et l'évolution des activités.

H. Cadre temporel

19. À sa quatrième session, le Comité examinera le mandat et les travaux du Réseau et donnera des directives et priorités pour ses activités futures.

Annexe II

Liste des membres du Réseau

| Pays | Organisation |
|--------------------------------|--|
| Australie | Bureau australien de statistique |
| Chine | Centre d'éducation et de formation statistiques Bureau national chinois de statistique |
| Fédération de Russie | Service statistique de la Fédération de Russie (Rosstat) |
| Inde | Académie nationale d'administration statistique Ministère des statistiques et de l'application des programmes |
| Indonésie | Centre d'éducation et de formation Bureau de statistique de l'Indonésie |
| Iran (République islamique d') | Centre de recherche et de formation statistiques |
| Japon | Ministère des affaires intérieures et des communications Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches |
| Nouvelle-Zélande | Bureau de statistique de Nouvelle-Zélande |
| Pakistan | Bureau de statistique du Pakistan (Service Formation) |
| Philippines | Institut de recherche et de formation statistiques des Philippines |
| République de Corée | Institut de formation statistique Bureau de statistique de la République de Corée |
| Thaïlande | Bureau national de statistique de la Thaïlande |

Institutions internationales et universités

BAsD

Eurostat, Commission européenne

FAO

FMI

Institut international de statistique

Partenariat statistique au service du développement au 21^e siècle (PARIS21)

Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Division de statistique de l'ONU

Banque mondiale

Université du Pacifique Sud